

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PERIODES DE FORMATION PRATIQUE

1- Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation

1450 h	2100 h de formation pratique 60 semaines
--------	---

2- Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

Déroulement de la formation pratique	Objectifs généraux
<p>1^{ère} période de formation pratique : au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres.</p> <p>Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines.</p> <p>Cette période peut se dérouler sur deux sites qualifiants.</p> <p>La totalité de cette période de formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel ES.</p>	<p>Les objectifs de cette première période de formation pratique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution - Identifier les champs d'intervention de l'éducation spécialisée - Repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés - Identifier les fonctions et activités de l'ES - Confirmer son projet professionnel

DE EDUCATEUR SPECIALISE

2^{ème} et 3^{ème} périodes de formation pratique d'une durée globale de 52 semaines.

Ces périodes se déroulent sur deux ou trois sites qualifiants.

Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel ES.

Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité.

La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :

- Analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé
- Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
- Construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé
- Accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles
- Mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution
- Appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné
- Rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Créer, utiliser des outils de communication interne et externes
- Organiser une veille et en partager les résultats

DE EDUCATEUR SPECIALISE

	<ul style="list-style-type: none">- Analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant- S'inscrire dans une démarche réflexive
--	--